

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band: 37 (1980)
Heft: 5

Artikel: L'olympisme dans la tourmente
Autor: Gafner, Raymond
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-997270>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

37e année
Mai 1980

Revue d'éducation physique
de l'École fédérale
de gymnastique et de sport
Macolin (Suisse)

L'Olympisme dans la tourmente

Dr Raymond Gafner
Président du Comité Olympique Suisse
Rédigé à Lake Placid le 13 février 1980
« Sportinformation »

Dans la crise qu'il traverse et dont il n'est pas responsable, le mouvement olympique a dû constater combien ses principes, ses règles, ses objectifs et le cadre de son action sont peu connus et souvent mal compris.

Il me paraît donc nécessaire de préciser la position adoptée par le CIO lors de sa session de Lake Placid. J'espère ainsi éclairer le jugement de tous ceux d'entre nous qui sont profondément déchirés entre leur réaction hautement respectable de citoyens épris d'indépendance, de liberté et de justice, et leur volonté de dirigeants ou d'athlètes de refuser absolument de devenir des otages de la guerre froide, et d'être manipulés par de grandes puissances. Ces puissances qui trouvent commode de se donner avec éclat bonne conscience à peu de frais aux dépens du mouvement olympique, sans avoir utilisé au préalable tout l'arsenal des mesures politiques et économiques relevant normalement de leur compétence, mais dont l'inconvénient majeur serait de porter atteinte à de multiples intérêts financiers.

La décision du CIO de conserver sa confiance au Comité d'Organisation des Jeux de Moscou a été unanime. C'est là un phénomène remarquable, si l'on sait que ses membres, loins d'être étrangers aux réalités de ce monde, occupent pour la plupart des positions éminentes, non seulement sur le plan de l'olympisme, mais aussi dans la vie politique, économique, sociale et culturelle de leur pays, et qu'ils appartiennent aux tendances philosophiques et religieuses les plus diverses.

Cette décision, prise à l'unanimité des 73 membres présents, repose sur trois éléments principaux.

Le premier est l'existence d'un contrat qui lie le CIO au Comité d'Organisation des Jeux de Moscou, contrat dont toutes les clauses ont été respectées jusqu'ici.

Le deuxième est la constatation que nous sommes condamnés à vivre ensemble sur une planète où la violence est un phénomène permanent et universel. Si chaque crise sérieuse devait entraîner l'interruption des relations sportives internationales, celles-ci auraient tôt fait de cesser d'exister. Faut-il rappeler, par exemple, à ce propos – car les peuples ont la mémoire courte lorsque cela les arrange – que lors des Jeux d'hiver de Squaw Valley en 1960, comme lors de l'attribution des Jeux d'hiver à Denver puis à Lake Placid, en 1970 et en 1974, les troupes américaines étaient engagées dans des opérations militaires hors de leurs frontières? Est-ce vraiment aux sportifs comme tels à s'ériger en juges des justes combats et de ceux qui ne le sont pas? Leur mission n'est-elle pas plutôt, au plus fort des affrontements, de préserver la communauté de la jeunesse sportive du monde entier et de lui offrir, aussi longtemps que cela demeure humainement possible, un terrain où elle puisse se rencontrer en se mesurant au centième de seconde et non pas les armes à la main? Ne faut-il pas laisser subsister cette lueur d'espoir, même et peut-être surtout aux heures les plus sombres?

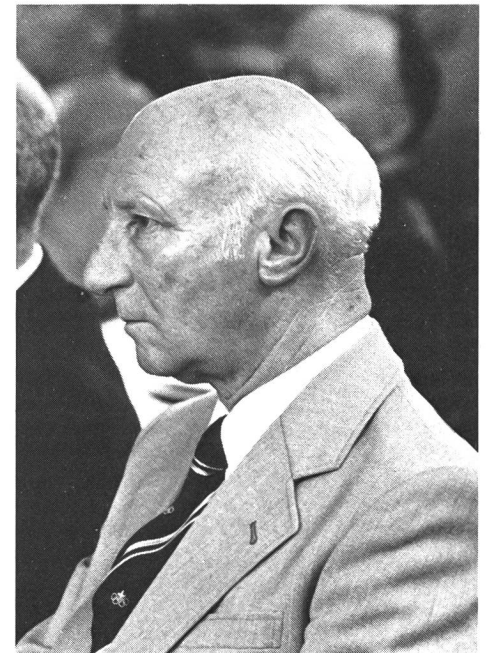
Le troisième élément de la décision du CIO a été le souci d'utiliser au maximum le délai qui nous sépare du 24 mai, date limite de la réponse que chaque CNO doit adresser à Moscou.

Les événements évoluent rapidement. Ils peuvent certes aller vers le pire, mais rien n'est inéluctable. Il convient donc de laisser le plus longtemps possible toutes les options ouvertes.

J'ai personnellement suggéré que l'on utilise ce délai pour tenter, dans le domaine qui est le nôtre, une action destinée à démontrer de façon spectaculaire que les Jeux sont vraiment une compétition entre athlètes et non entre nations, ainsi que le prescrit la Charte olympique. Il aurait fallu, en particulier pour cela, modifier à Moscou déjà le cérémonial des manifestations d'ouverture, de clôture et de remise des médailles. Mais il est vrai que cette opération, peut-être trop tardive, aurait divisé le CIO, à l'heure où l'accord sur l'essentiel revêtait la priorité absolue.

Je souhaite simplement que la politique de prudence, qui a prévalu sur ce point, se révèle à long terme la plus sage pour l'avenir du mouvement olympique.

Le conseil exécutif, puis l'assemblée générale du COS auront, au cours du trimestre à venir, à se prononcer sur la réponse à donner au Comité d'Organisation des Jeux de Moscou.



Lors de ce choix, la liberté de chaque Fédération nationale, puis la liberté individuelle de chaque athlète – et de ses parents s'il est mineur – devront être entièrement garanties. Cela ne sera possible que si le choix existe vraiment. Or, en prenant une décision générale de ne pas se rendre à Moscou, le COS supprimerait en fait toute liberté de choix individuelle, car seuls peuvent prendre part aux Jeux les athlètes inscrits par leur CNO.

Il me semble dès lors, en appréciant la situation dans l'optique d'aujourd'hui, que notre attitude devrait être la suivante:

- pour tous les athlètes appartenant au cadre olympique, poursuivre leur préparation avec intensité;
- pour le COS, décider en temps voulu de se rendre aux prochains Jeux, avec une délégation comprenant les athlètes qu'il aura finalement sélectionnés et qui auront accepté cette sélection

Conformément à la meilleure tradition helvétique, ce choix de chacun, *quel qu'il soit*, devra être respecté par tous. Ce serait à mon sens la manière la plus digne de résoudre le douloureux dilemme devant lequel nous sommes tous placés.